

RW/POLINT/910131A
(MFP/AH)
MINISTERE
DES
AFFAIRES ETRANGERES

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Paris, le 31 janvier 1991

DIRECTION DES AFFAIRES
AFRICAINES ET MALGACHES

Sous-Direction d'Afrique
Centrale et Orientale

N° 0152 /DAM

- N O T E -
pour le
MINISTRE D'ETAT

A/S : Conseil européen : Rwanda

Le danger pour la stabilité du Rwanda et de la sous région du fait d'attaques répétées du FPR en provenance d'Ouganda pourrait être souligné auprès de nos partenaires européens en relevant que le Président Museveni ne veut -ou ne peut- apparemment pas contrôler sa frontière et que le Président Habyarimana refuse jusqu'à présent d'engager un dialogue avec le FPR.

Les chefs d'Etats des pays concernés de la région (Rwanda, Ouganda, Burundi, Kenya, Zaire, Tanzanie) doivent tenir entre le 7 et le 15 février, à Arusha, une Conférence régionale sur les réfugiés rwandais avec la participation du Secrétaire Général de l'OUA et du Haut Commissaire aux réfugiés.

Avant l'ouverture de cette conférence les Douze pourraient effectuer une démarche auprès des chefs d'Etat des pays participants qui pourrait s'articuler de la façon suivante :

- auprès du Président Habyarimana pour convaincre le chef d'Etat rwandais d'engager un dialogue direct avec le FPR et saisir à cette fin l'occasion de la Conférence d'Arusha.

- auprès du Président Museveni en lui demandant fermement de cesser toute aide directe ou indirecte au FPR et d'user de son influence auprès des rebelles rwandais afin que ceux-ci mettent fin à leurs actions armées, modèrent leur prétention politique et ouvrent un dialogue politique réaliste avec les autorités rwandaises.

- auprès du Président Mobutu afin que celui-ci, qui a été désigné comme médiateur entre les différentes parties concernées, rebelles compris, relance de manière active la mission qui lui a été confiée.

.../...

- auprès des chefs d'Etat de Tanzanie, du Kenya et du Secrétaire Général de l'OUA afin de les informer de nos positions en soulignant que pour que cette conférence ait des chances de succès il conviendrait de la consacrer uniquement au problème des réfugiés rwandais et de ne pas négliger les conditions politiques d'un règlement.

Les Américains nous ont fait savoir qu'il seraient prêts à s'associer à la Communauté dans le cas où de telles démarches seraient entreprises.

Le succès de la conférence d'Arusha pourrait permettre d'aboutir au cessez-le-feu entre le FPR et les autorités rwandaises. Dans ce cas, le problème du contrôle effectif du cessez-le-feu se posera sous un jour nouveau.

Actuellement, faute d'accord de cessez-le-feu, seul un groupe mixte d'observateurs a pu être créé en octobre 1990 par accord direct entre Kigali et Kampala mais sans participation du FPR. Les procédures de fonctionnement de ce groupe ne lui permettent pas de remplir son rôle (demande d'inspection 24 heures à l'avance).

Dans le cas d'un cessez-le-feu accepté par le FPR on pourrait envisager la mise en place d'un groupe international d'observateurs sous l'égide de l'OUA et même éventuellement en accord conjoint entre l'OUA et l'ONU. Dans cette seconde hypothèse des observateurs de pays européens pourraient être incorporés à ce groupe.

Il conviendrait en tout état de cause que l'OUA saisisse le Secrétaire Général des Nations-Unies et qu'un appel soit lancé pour la constitution de ce groupe avec l'accord des participants de la conférence d'Arusha et du FPR.

Pour sa part, la France serait disposée à répondre favorablement à un tel appel dans la mesure où le concours de pays européens paraîtrait de nature à contribuer à la stabilité de cette région./.

ML

M. LEVEQUE